

Collège des Bourgmestre et Echevins
de Watermael-Boitsfort

Place Emile Gilson 1

1170 Bruxelles

Copies à :

- Madame la Ministre du Logement, de la Qualité de Vie, de l'Environnement, de l'Energie de la Région de Bruxelles-Capitale
- la SLRB

Concerne : Plan Logement Communal "Archiducs" et le non-respect de la Convention d'Aarhus

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevin.e.s,

Lors de la précédente législature communale, avec Madame la Ministre bruxelloise du Logement et la SLRB, vous avez élaboré et entamé le projet de construction de **240 (minimum) nouveaux logements publics et 1000 m² d'infrastructures** sur les **5 derniers hectares d'espace vert** aux Archiducs (dont l'habitat est déjà à 60% public).

Ce projet déstructurant dévaste des zones boisées semi-naturelles, des potagers, bouleverse un champ des Cailles et son projet d'agriculture urbaine, met à mal la qualité de vie du quartier. Dans ce dossier il n'a jamais été tenu compte des préoccupations (fondées) environnementales et urbanistiques du public (riverains) :

1. NON RESPECT DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION D'AARHUS (signée en 2003)

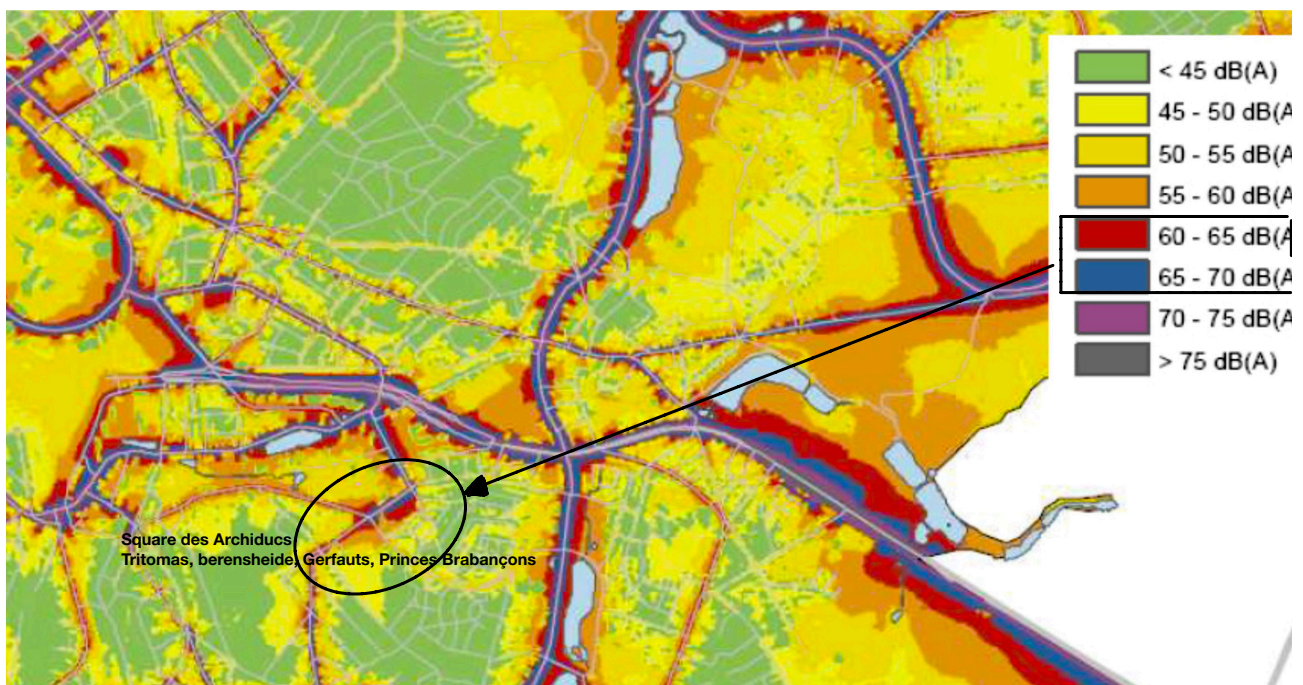
- les riverains ont été mis devant le fait accompli : nombre de logements non négociable, implantation, architecture, gabarits, etc, autant de décisions prises sans que le public n'ait été réellement informé en amont des projets ni impliqué dans le processus décisionnel,
- certains de nos courriers/courriels sont restés sans suite ainsi que les deux entrevues qui ont eu lieu dans les bureaux de Madame la Ministre,
- la SLRB distillant de très brèves informations générales, ne répond à aucun courrier du MCB ; elle refuse de dialoguer avec les riverains,
- Le Collège ne publie plus aucun document officiel depuis le mois de **septembre 2017** sur son site internet. Lors des dernières élections communales d'octobre 2018, vous vous êtes engagés à inclure **L'APPLICATION de la Convention d'Aarhus** dans votre **déclaration de politique générale**. Premier constat ce

n'est pas le cas. **Nous espérons qu'il s'agit là d'un oubli et que l'engagement pris sera bien respecté.**

2. ABSENCE D'ÉTUDE PRÉALABLE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET URBANISTIQUES

Malgré les demandes répétées des riverains par courrier, courriels, pétition, interpellation et participation aux réunions d'information et de "participation citoyenne", de concertation (permis d'urbanisme), aucune étude préalable, pourtant indispensable, concernant les incidences environnementales et urbanistiques n'a été réalisée. Les projets Archiducs-sud et -nord/Gerfauts (une centaine de logements) auront été réalisés sans.

3. L'ÉTUDE DE DÉFINITION RÉALISÉE PAR PERSPECTIVE.BRUSSELS DANS LE CADRE DU PAD DELTA/HERMANN-DEBROUX PUBLIÉE EN MAI 2017 JUSTIFIANT ENTIÈREMENT LES PRÉOCCUPATIONS DES RIVERAINS.



Malgré l'insistance des riverains à prendre en considération cette étude significative réalisée par la Région, rien n'a changé. En dernier recours, les riverains n'ont eu d'autre solution que d'introduire une demande d'élaboration d'un PPAS pour le quartier des Archiducs.

Le projet Archiducs-nord/Gerfauts, phase 1 de 40 logements, tout comme la **mise à l'étude du PPAS** ne font l'objet d'aucune information officielle accessible au public de la part de la Commune (arrêt des infos en septembre 2017, nous sommes en avril 2019) , de la Région et de la SLRB ; autant de préoccupations supplémentaires pour les riverains devant ce mutisme public.

EN APPLICATION DE LA CONVENTION D'AARHUS et dans le respect de votre engagement pris lors des dernières élections communales, nous vous prions de vouloir bien nous donner accès aux différentes informations relatives à **l'état d'avancement de ces deux dossiers** :

1. **Projet Archiducs-nord/Gerfauts,**

- Contrat signé entre la Commune, la Région e la SLRB ainsi que les annexes.
- Étude de faisabilité réalisée par la SLRB.
- Étude du Bouwmeester/Maître Architecte de Bruxelles.
- Cahier spécial des charges.
- Rapports du Comité de pilotage et sa composition.
- Rapports du Comité d'avis et sa composition.
- Courriers échangés entre le Collège Boitsfortois, la Région et la SLRB à propos de ce projet.
- Convention signée entre le Collège, Jest et Cogeneris.
- Ce projet tient-il compte de l'étude de définition du PAD Delta/Hermann-Debroux réalisée par perspective.brussels ; **nous le souhaitons,**
- Comment appliquerez-vous, dans les faits, la Convention d'Aarhus qui vise la participation du public au processus décisionnel ?

2. **Élaboration du PPAS Archiducs**

- Courriers échangés entre la commune et la Région,
- Cahier des charges,
- Comment appliquerez-vous, dans les faits, la Convention d'Aarhus qui vise la participation du public au processus décisionnel ?

Nous attendons vos réponses dans le délai d'un mois. Celles-ci seront publiées sur notre site mcboitsfort.org.

Dans le cas où notre demande reste sans suite, nous nous réservons le droit de recourir à l'avis de la CADA, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevin.e.s, l'expression de nos salutations distinguées.

André Hoste
Président

Baudouin Bonaert
Vice-Président